

École élémentaire La Marsh

Code de conduite

2025-2026

CODE DE VIE

Le présent document comprend :

- Mise en contexte
 - Province
 - o Conseil
 - École
 - o Partenaires communautaires
- Droits et responsabilités
 - o Droits
 - o Responsabilités
 - De tous les membres de la communauté scolaire
 - Spécifiques à l'élève
 - Spécifiques aux parents, tuteurs, tutrices
 - Spécifiques aux membres du personnel
 - Spécifiques à la direction d'école
- Code de conduite provincial
 - Normes de comportement et attentes
 - Respect, civilité et civisme
 - Sécurité
- Interventions

Code de conduite à l'école

- Activités périscolaires et parascolaires
- Affichage dans l'école

Appareils cellulaires et articles électroniques

- Appels téléphoniques
- Casiers
- o Centre de ressources / Bibliothèque
- o Circulation dans l'école
- Enregistrements et photos
- o Heure des cours, classes et repas
- Langue de communication
- o Manifestation d'affection excessive ou amoureuse
- Matériel scolaire
- Médicaments
- Objets de valeur et biens personnels
- Objets trouvés
- Période du repas
- Rassemblement des élèves
- Récréations
- Salle de toilettes
- Système d'alarme
- Tenue vestimentaire
- Transport scolaire
- o Travaux scolaires et devoirs
- Usage du tabac
- Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires
- Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées
- Ventes / Activité de financement
- Visiteurs

Mise en contexte

• Province :

Le Conseil scolaire Viamonde applique les attentes du Ministère de l'éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le Conseil assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement. Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

• Conseil:

Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le Conseil stipule des attentes élevées qui misent sur les valeurs de cohérence, de collaboration et de respect des différences pour ceux et celles qui y œuvrent. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

École :

L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du Conseil dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

Partenaires communautaires :

L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

Droits et responsabilités

Droits

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève ;
- au respect de la langue française et de la francophonie ;
- au respect de soi et des autres ;
- au respect des biens et des lieux ;
- au respect de l'environnement.

Responsabilités

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- contribuer à la réussite de chaque élève ;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- faire preuve d'engagement ;
- maintenir une communication ouverte;
- observer les règles de propreté et d'hygiène;

L'élève doit également :

- arriver à l'école à temps, préparé et prêt à apprendre;
- être respectueux envers lui-même, envers autrui et envers les personnes en situation d'autorité;
- s'abstenir d'apporter à l'école tout objet posant des risques pour la sécurité d'autrui;
- suivre les règles établies et assument la responsabilité de leurs propres actes.

Les parents doivent également :

- suivre activement le travail et les progrès de leur enfant;
- communiquer régulièrement avec l'école;
- aider leur enfant à être vêtu convenablement et préparé pour l'école;
- veiller à l'assiduité et à la ponctualité de leur enfant;
- avertir rapidement l'école de l'absence ou du retard de leur enfant;
- se familiariser avec le Code de conduite de l'école;
- encourager et aider leur enfant à suivre les règles de comportement;
- aider le personnel de l'école à régler les problèmes de discipline que peut avoir leur enfant.

Les membres du personnel doivent également :

- aider les élèves à réaliser leur plein potentiel et à accroître leur estime de soi;
- habiliter les élèves à être des leaders positifs en classe, à l'école et dans la communauté;
- communiquer régulièrement et de manière significative avec les parents;
- appliquer à tous les élèves des normes justes et équitables en matière de comportement;
- faire preuve de respect les uns envers les autres et envers les élèves, les parents, les bénévoles et les autres membres de la communauté scolaire;
- préparer les élèves à assumer pleinement leurs responsabilités civiques.
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle;

La direction d'école doit également :

- faire preuve de soins et d'attention à l'égard de la communauté scolaire et s'engager à favoriser la réussite et le bien-être des élèves dans un milieu d'apprentissage sécuritaire, inclusif et accueillant;
- rendre toutes les personnes relevant d'eux responsables de leur comportement et de leurs actes;
- habiliter les élèves à devenir des leaders positifs dans leur école et dans la communauté;
- communiquer régulièrement et de façon significative avec les membres de la communauté scolaire.

Code de conduite provincial

Le code de conduite provincial s'applique à l'ensemble de la communauté scolaire. Cela signifie qu'au sein du système d'éducation financé par les fonds publics, le Code de conduite provincial s'applique à toutes les personnes :

- qui se trouvent dans l'enceinte de l'école ;
- qui se trouvent à bord d'un autobus scolaire ;
- qui participent à un événement ou à une activité parascolaire ;
- qui se trouvent dans d'autres situations qui pourraient avoir des répercussions sur le climat scolaire;
- qui se trouvent dans un environnement d'apprentissage virtuel.

Le code de conduite provincial est divisé en deux sections : « respect, civilité et civisme » et « sécurité ».

Respect, civilité et civisme

Les membres de la communauté scolaire doivent :

- respecter toutes les lois fédérales et provinciales et tous les règlements municipaux applicables
- respecter toutes les politiques du ministère de l'Éducation de même que du conseil scolaire et de l'école concernés
- faire preuve d'honnêteté et d'intégrité
- se traiter mutuellement avec dignité et respect, tant en personne qu'en ligne, en particulier en cas de désaccord ou de différence
- respecter les autres et les traiter avec équité sans égard à la race, à l'ascendance, au lieu d'origine, à la couleur, à l'origine ethnique, à la citoyenneté, à la croyance, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'identité sexuelle, à l'expression de l'identité sexuelle, à l'âge, à l'état matrimonial, à l'état familial ou au handicap
- respecter les droits des autres
- prendre soin des biens de l'école et d'autrui et les respecter
- prendre des mesures appropriées pour aider les personnes dans le besoin
- demander l'aide d'un membre du personnel scolaire, le cas échéant, pour résoudre pacifiquement un conflit
- s'abstenir d'utiliser un langage offensant ou de proférer des jurons à l'encontre d'une autre personne
- respecter le besoin d'autrui de travailler dans un climat propice à l'apprentissage et à l'enseignement
- permettre aux élèves d'utiliser les appareils mobiles personnels pendant les heures d'enseignement seulement dans les situations suivantes :
 - o à des fins éducatives, selon les directives de l'éducatrice ou l'éducateur
 - à des fins médicales et de santé
 - o pour appuyer les besoins particuliers en matière d'éducation

Sécurité

Les membres de la communauté scolaire ne doivent pas :

- se livrer à des actes d'intimidation, y compris la cyberintimidation
- commettre une agression sexuelle ou du harcèlement sexuel
- faire le trafic d'armes ou de drogues illicites
- commettre un vol ou un vol qualifié
- être en possession d'une arme, notamment d'une arme à feu
- menacer ou intimider quelqu'un
- avoir en leur possession de l'alcool, du cannabis ou des drogues illicites

- pour les élèves, cela inclut également d'avoir en leur possession des cigarettes électroniques et des produits du tabac et de la nicotine
- consommer, ou être sous l'influence de l'alcool, du cannabis, du tabac, des cigarettes électroniques, des drogues illicites ou des produits apparentés
- fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites, des produits du tabac, des cigarettes électroniques, du cannabis et des produits apparentés
- infliger ou inciter une autre personne à infliger des dommages corporels à autrui
- se livrer à de la propagande haineuse ou à d'autres formes de comportement motivés par la haine ou la discrimination
- commettre un acte de vandalisme causant des dommages aux biens de l'école, aux biens situés sur le terrain ou dans les locaux de l'école ou aux biens d'un membre de la communauté scolaire
- enregistrer, prendre ou partager des enregistrements ou des photos non consensuels de membres de la communauté scolaire

Stratégies

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes et ce en conformité avec la politique 3,204 du Conseil- Stratégie pour la sécurité dans les écoles.

Voici une liste non exhaustive d'interventions desquelles il serait possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séguentiel.

- Rappel à l'élève
- Le membre du personnel enseignant rencontre l'élève
- Fiche de réflexion
- Conseil de coopération ou cercle réparateur
- Perte de privilèges
- Réparation des gestes posés
- Appel aux parents, tuteur, tutrice
- Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignante ou l'enseignant
- Retrait temporaire de la classe
- Retrait du transport scolaire
- Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire
- La direction d'école rencontre l'élève
- Travail communautaire

- Médiation
- Retenue
- Implication du conseiller en assiduité
- Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire
- Remboursement de matériel endommagé ou volé
- Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant
- Rencontre des parents avec la direction d'école
- Suspension de l'école variant entre un et 20 iours
- Renvoi de l'école
- Renvoi du Conseil

Code de conduite de l'école

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de conduite s'avère précieux et indispensable.

Voici donc les routines et attentes propres à notre milieu scolaire.

Routines / Attentes / Fonctionnement / Mode de fonctionnement

Élément	Précisions (palier élémentaire)
Activités périscolaires et	Je rapporte les formulaires demandés pour les sorties
parascolaires	éducatives et sportives à ou avant la date spécifiée.
	Tel que stipulé dans le Guide des sorties éducatives du
	Conseil, je dois fournir une permission par « Guichet
	Viamonde » afin de participer à toute sortie ou activité.
Affichage dans l'école	La direction d'école doit approuver tout affichage qui se
	trouve dans les lieux communs de l'école.
Appareils cellulaires et	J'entrepose mon téléphone cellulaire dans l'endroit désigné Autre de la contract de la
articles électroniques	par le personnel scolaire avant le début des classes. J'éteints
	mon cellulaire avant de l'entreposer et je laisse mon téléphone dans l'endroit désigné jusqu'à la fin de la journée
	scolaire.
	 J'utilise mon téléphone cellulaire pendant la journée scolaire
	seulement si le personnel l'autorise, et seulement pour aider
	à mon apprentissage.
	 L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol
	de mon cellulaire ou article électronique.
	 Si j'obtiens, de la part de la direction de l'école, une
	exception me permettant d'avoir mon cellulaire pour des
	raisons de santé (par exemple, l'utilisation d'une application
	nécessaire pour lire le taux de sucre pour un élève
	diabétique), l'utilisation de mon cellulaire est limitée
	strictement aux raisons liées à ma santé.
	Si mon appareil mobile personnel n'est pas rangé hors de
	vue ou n'est pas éteint, on exigera que je remette l'appareil
	dans l'endroit désigné par la direction de l'école.
	Si je ne remets pas mon appareil quand on me le demande, je serai sujet à la discipline scolaire.
Appels téléphoniques	Si j'ai besoin de communiquer avec mes parents, je
, appels telephorniques	demande la permission au bureau.
	Je dois avoir une raison valable pour utiliser le téléphone de
	l'école.
	Seuls les messages urgents de la part des parents seront
	transmis aux élèves.
Casiers	Je m'assure de garder mon casier propre et en ordre.
	Je ne colle rien sur mon casier.
	Il doit pouvoir se fermer facilement.
Contro do magazinasa /	Je n'appose pas de cadenas à mon casier. Je deis reterment tout matériel amproprié à temps et en han
Centre de ressources / Bibliothèque	Je dois retourner tout matériel emprunté à temps et en bon état.
bibliotrieque	Tout matériel endommagé ou perdu doit être remboursé.
Circulation dans l'école	Lors de mes déplacements dans l'école, incluant les entrées
Circulation dans record	et les sorties, je vais lentement et calmement.
	 Je porte mes souliers d'intérieur et je les attache.
	Je descends l'escalier du côté droit et une marche à la fois.
	• Je dois en tout temps être sous la surveillance d'un adulte.
	Je demande toujours la permission pour sortir de la classe.
	Je dois fournir la permission écrite de mes parents, tuteur,
	tutrice pour quitter l'école autrement qu'avec eux ou en
	transport scolaire.

Élément	Précisions (palier élémentaire)		
Enregistrements et photos	 Je n'enregistre aucun élève, membre du personnel ou autre 			
	membre de la communauté scolaire sans son consentement			
	explicite.			
	• Je ne prends en photo aucun élève, membre du personnel ou autre membre de la communauté scolaire sans son			
	consentement explicite.			
	Je ne distribue aucun enregistrement ni photo d'une tierce personne sans son consentement explicite.			
Heure des cours, classes et				
repas	Heures	Activités		
	9h	Arrivée des élèves		
	9h 10	Accueil		
	9h15 à 10h55	Horaire de la classe		
	10h55 à 11h25	Récréation		
	11h25 à 13h05	Horaire de la classe		
	13h05 à 14h05	Dîner et récréation		
	14h05 à 15h45	Horaire de classe		
	15h45	Fin de la journée scolaire		
Langue de communication		is en tout temps et en tout lieu à		
	l'école et lors des activités			
	dans les cours d'anglais.	e dans tous mes échanges sauf		
Manifestation d'affection	 Les manifestations exagérées d'affection ou d'intimité n'ont 			
excessive ou amoureuse	pas leur place à l'école.			
Matériel scolaire	 Je prends soin du matérie 			
		ller: crayons, cahiers, manuels,		
NA Salina na anta	J'aide au rangement du m			
Médicaments	• J'apporte une autorisation écrite de mes parents pour un médicament qui doit être pris à l'école.			
	Je remets le médicament			
	entreposage.	datorise da bareda podi		
Objets de valeur et biens		aleur à la maison, par ex. bijoux,		
personnels	argent, jeux et jouets.			
		et ou document qui affiche un		
	thème violent, raciste ou			
		e l'argent pour une activité scolaire l'apporte un chèque ou de l'argent		
		oppe ou un sac scellé et identifié à		
	mon nom.			
Objets trouvés	Je rapporte tout objet trouvé au bureau.			
Période du repas	Lors de la période du repas, je n'apporte pas d'aliments			
	I .	ui seraient nocifs pour d'autres.		
	Je reste assis durant le reJe ne mange que la nourr	pas et je parle calmement.		
		aliments que je ne mange pas.		
		à l'endroit désigné et je nettoie		
	l'espace utilisé.			
	 Je reste en classe jusqu'à 			
Récréations	Je respecte la routine étal	blie par l'école pendant la		
	récréation. Par exemple :	quinoment de jou de faces à se		
	 Je m'amuse avec l'e pas blesser mes pair 	quipement de jeu de façon à ne		
	pas biessei ilies pali	٥.		

Élément	Précisions (palier élémentaire)
Element	Je n'apporte aucune nourriture à l'extérieur lors des
	récréations.
	 Je prends mon rang dès le son de la cloche.
	 En cas de mauvais temps, la récréation peut avoir lieu
	à l'intérieur, je choisis alors des activités calmes.
	 Je demande à l'adulte qui surveille si j'ai besoin d'aide.
	 Je respecte l'endroit désigné pour mon groupe d'âge
	lors des récréations.
Salle de toilettes	Je ne perds pas de temps quand j'ai besoin d'utiliser les
	toilettes.
	Je reste calme sans grimper ou courir.
Système d'alarme	Je n'active jamais le système d'alarme à incendie
Systeme a diarme	inutilement.
Tenue vestimentaire	Mes vêtements, accessoires et bijoux sont absents de
Tende vestimentane	messages ou d'images faisant la promotion ou symbolisant
	les activités illégales, la pornographie, la haine, le racisme
	ou la discrimination.
	 Mes vêtements sont opaques et couvrent mes sous-
	vêtements et parties privées.
	 J'évite de porter des vêtements ayant un impact négatif sur
	ma santé et sécurité (en portant, par exemple, des souliers
	non-sécuritaires en éducation physique).
Transport scolaire	Je démontre du respect envers les autres élèves et le
	chauffeur.
	Je prends toujours l'autobus qui m'est assigné.
	• À la fin de la journée, je prépare mes effets personnels, je
	marche calmement vers l'autobus et je monte à bord de
	l'autobus sans perdre de temps.
	• Je suis tous les règlements établis par le service du transport
	et le Conseil (Voir Guide du transport au
	http://www.francobus.ca/regles_de_base.asp)
Travaux scolaires et	• Je complète mes devoirs et je remets mes travaux à temps.
devoirs	Je remets des travaux de qualité.
	Je collabore avec les autres dans le travail d'équipe.
Usage du tabac	L'usage de tabac est strictement interdit sur les lieux
	scolaires selon la loi.
Utilisation des ordinateurs	• Je m'engage à respecter les normes établies par le Conseil et
et équipements scolaires	à remettre annuellement le formulaire de consentement
	d'utilisation d'Internet et du réseau du Conseil.
	J'utilise l'ordinateur sous la supervision d'un adulte.
Vapotage	• Le vapotage est strictement interdit sur les lieux scolaires
	(dans les écoles, sur les autobus scolaires, sur les terrains
	des écoles et dans tous les espaces publics situés à moins
	de 20 mètres de ces terrains) selon la loi. Je comprends
	que si je vapote, mon vapoteur sera confisqué et mes
	parents seront informés.
Vélos, planches à	Je n'utilise pas la planche à roulettes ou les patins à roues
roulettes, patins à roues	alignées sur les lieux scolaires.
alignées	Si je viens à l'école à vélo, je le range à l'endroit désigné.
	L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol
	des objets personnels des élèves.
Ventes / Activité de	• Toute activité de financement doit être autorisée par l'école.
financement	• Je m'abstiens de vendre ou de troquer des articles à l'école.

<u>Élément</u>	Précisions (palier élémentaire)
Visiteurs	 Toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau et signer le registre des visiteurs. La présence de toute personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la direction d'école. Je n'ouvre pas la porte extérieure à personne. Si je vois une personne inconnue à l'école, j'avise immédiatement un membre du personnel.